

## METALKOL SA.

### DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

#### Déclaration

Le respect des droits de l'homme est fondamental pour l'intégrité commerciale de Metalkol et la durabilité des communautés dans lesquelles nous opérons. Notre engagement à respecter les droits de la personne procède de notre conviction que toutes les personnes touchées par notre opération - employés, contractants et communautés - méritent d'être traitées avec équité et dignité. Cet engagement se traduit par notre adhésion aux Principes Directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPs) et le Guide de Diligence Raisonnables de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais (Principes Directeurs de l'OCDE). Notre conviction est encore renforcée par notre certitude que nous pouvons exercer une influence positive sur les conditions de vie et les moyens de subsistance de nos communautés avoisinantes, notamment en soutenant leur droit de vivre dans un environnement qui concourt à leur bien-être et qui ne leur soit pas nuisible.

Metalkol, filiale du groupe Eurasian Resources Group (« ERG »), est liée par les principes énoncés dans la Politique des Droits de l'Homme d'ERG. La présente déclaration vise à préciser ces principes et à démontrer comment notre engagement à agir avec intégrité et à laisser derrière nous un héritage positif se concrétise dans nos opérations.

#### Définition

Conformément à la Politique des Droits de l'Homme d'ERG, notre approche est guidée par les principes internationaux en matière de droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail et la Charte européenne des droits fondamentaux.

#### Portée

Notre engagement s'applique à tous les employés (permanents, temporaires ou contractuels) et inclut la direction de Metalkol. Il s'applique également à nos contractants et à d'autres partenaires commerciaux dans le cadre de leurs activités en notre nom et dans la mesure où nous avons un contrôle de gestion. Dans les cas où notre influence est limitée, nous exercerons le levier dont nous disposons pour encourager le respect de la présente Déclaration d'Engagement et de la Politique des Droits de l'Homme d'ERG.

#### Mise en œuvre

Notre approche du respect des droits de l'homme est guidée par les UNGPs. Pour s'y aligner, Metalkol a établi un ensemble de politiques, de systèmes et de processus de gestion afin d'identifier, de prévenir, d'éviter ou, le cas échéant, d'atténuer les effets négatifs potentiels sur les droits de la personne découlant de notre activité ou liés à celle-ci. Cela inclut :

- Des orientations de haut niveau en ce qui concerne les engagements et les responsabilités de Metalkol en matière de droits de l'homme contenues dans cette Déclaration ;
- Une communication active et continue avec les parties prenantes internes et externes autour de la présente Déclaration, y compris la formation et la sensibilisation, en mettant

particulièrement l'accent sur les personnes ayant des liens avec les ressources naturelles qui nous entourent telles que la terre, l'eau, la biodiversité ou les sites du patrimoine culturel ;

- Un engagement régulier et concret avec les parties prenantes touchées ou potentiellement touchées, y compris les groupes vulnérables et les Organisations Non-Gouvernementales compétentes (ONG), en tant que principal moyen d'identifier tout risque important potentiel, de définir des mesures correctives efficaces pour remédier aux effets négatifs s'il n'est pas possible de les éviter, et d'établir des priorités pour les actions à entreprendre ;
- Une collaboration interdépartementale pour déterminer, prévenir et atténuer les principaux risques, y compris, le cas échéant, les principaux fournisseurs et contractants ;
- La mise en œuvre d'un mécanisme de règlement des griefs efficace pour les intervenants internes et externes qui soit légitime, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatible avec les droits de l'homme et source d'apprentissage continu fondé sur le dialogue et l'engagement fréquent avec les intervenants ;
- Un engagement à enquêter d'urgence sur toute allégation crédible de violation des droits de l'homme et à prendre les mesures appropriées, y compris la réparation et/ou le renvoi aux autorités compétentes.

Metalkol estime que notre opération peut et doit avoir un impact positif sur les communautés environnantes et l'environnement, ainsi que sur la République Démocratique du Congo (RDC) dans son ensemble. Nous continuerons de développer et d'intensifier nos efforts pour y parvenir en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

Nous reconnaissons également que certaines questions présentent des risques particuliers, notamment :

- **Santé et sécurité au travail (SST)** - Nous accordons la priorité à la sécurité et restons déterminés à atteindre l'objectif Zéro Accident. À ce titre, Metalkol s'engage à assurer des conditions de travail et de vie sûres, notamment en fournissant tous les moyens et conditions nécessaires pour prévenir, contrôler et protéger ses parties prenantes concernées contre les accidents et les blessures, ainsi que contre les risques psychosociaux et physiques. Lorsque des mesures d'atténuation sont élaborées pour prévenir et atténuer les risques de SST, Metalkol tient compte des besoins de différents groupes de parties prenantes vulnérables tels que les femmes et les personnes handicapées.
- **Sécurité** - Metalkol est déterminé à assurer la sécurité des communautés environnantes et de toute sa main d'œuvre ou tous ceux qui travaillent sur son site. Cet engagement comporte l'obligation de nous assurer que nos arrangements en matière de sécurité ne mettent pas en danger ceux qui vivent à proximité ou menacent autrement les relations solides que nous nouons avec les communautés environnantes ainsi que les ONGs pertinentes. Nous nous efforçons de nous aligner sur les Principes Volontaires relatifs à la Sécurité et aux Droits de l'Homme (VPSHR) et nous formons nos employés et contractants en charge de la sécurité aux droits de l'homme et au recours à la force. En outre, des accords avec les forces de sécurité publique concernées tenant compte de nos engagements et de nos attentes en matière de droits de l'homme sont signés au besoin.
- **Exploitation Artisanale et à Petite Echelle** - Metalkol opère dans une région où l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (ASM) est souvent la source majeure de revenus, si ce n'est l'unique. Pour ceux qui s'adonnent à ce type d'exploitation, il peut aussi s'agir d'une forme de subsistance dangereuse qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement. Fait critique, les enfants sont souvent impliqués. Au-delà de notre politique « tolérance zéro » à l'égard du travail des enfants ou du travail forcé dans nos opérations ou par le biais de notre chaîne d'approvisionnement et de notre engagement à être reconnu comme une source responsable de cuivre et de cobalt, Metalkol contribue à la formalisation et à la professionnalisation de l'ASM en développant un programme d'action global conçu pour traiter le problème plus large de l'ASM.
- **Relations Commerciales** - Metalkol reconnaît que ses responsabilités s'étendent à

l'ensemble de son exploitation et de sa chaîne d'approvisionnement. À cet égard, elle s'engage à veiller à ce que ses contractants et fournisseurs respectent également les droits des travailleurs et des communautés, y compris des considérations environnementales telles que la réduction des déchets et l'utilisation plus efficace des ressources. Dans la mesure du possible, Metalkol s'emploie à intégrer les exigences relatives aux droits de l'homme et au développement durable dans les nouveaux contrats ou renouvelés conclus avec des partenaires commerciaux, et à prévoir des contrôles périodiques de conformité à ces exigences.

- **Droits du Travail** - Metalkol prend l'engagement de traiter les employés de manière équitable et impartiale dans tous les aspects de l'emploi et de se conformer aux conventions pertinentes de l'OIT. L'approche de Metalkol en matière de relations avec les employés repose sur un engagement constructif avec la représentation syndicale de ses employés. Sa politique relative à l'équité, la diversité et la localisation impose également au site de recruter de manière à garantir que la main-d'œuvre soit représentative de tous les niveaux de la population active de la province du Lualaba et comprend des objectifs de recrutement pour l'emploi des femmes (au moins 20 % de la main-d'œuvre totale) et pour l'emploi national et régional (60 % des employés nationaux devraient provenir des provinces du Lualaba et du Haut Katanga, l'accent étant mis sur les communautés environnantes et le reste des 40 % pourrait être recruté à l'échelle nationale dans d'autres provinces).
- **Permis Social d'Exploitation** - Metalkol interdit les expulsions forcées et reconnaît les attentes légitimes des communautés environnantes en ce qui concerne son potentiel à soutenir les emplois, les moyens de subsistance durables et le développement communautaire plus large. Dans le cadre de sa stratégie globale d'investissement social, elle cherchera à recruter du personnel localement et privilégiera l'approvisionnement local autant que possible et travaillera en étroite collaboration avec les communautés, les gouvernements provinciaux et les ONGs locales et internationales pour soutenir le développement durable et le respect des droits culturels parmi les communautés les plus touchées par ses opérations. Metalkol respecte les droits des travailleurs à des conditions d'emploi équitables et à la négociation collective, et encouragera la diversité, l'égalité et l'inclusion, tout en prévenant et en atténuant les risques de discrimination et de harcèlement sur le lieu de travail.
- **Environnement** - La préservation de l'environnement est au cœur des opérations de Metalkol, en raison de notre modèle de traitement de rejets miniers. Nous reconnaissons l'importance de trouver des solutions visant à limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C et nous nous engageons à mettre en œuvre la hiérarchie d'atténuation pour éviter, minimiser et compenser les émissions de gaz à effet de serre. La gestion des impacts environnementaux potentiels de nos activités comprend la mise en œuvre de systèmes de gestion et l'établissement d'indicateurs de performance pour assurer la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, la gestion efficace des déchets et la prévention de la pollution. Notre engagement à long terme en matière de gestion environnementale vise à concrétiser la vision de nos communautés environnantes pour la vie après la mine .
- **Chaîne d'Approvisionnement et Transport** - Metalkol est conscient des risques liés au transport des personnes et, dans certains cas, de marchandises dangereuses sur de longues distances et sur des infrastructures parfois dégradées. Metalkol a élaboré un plan de gestion complet et une procédure de préparation aux situations d'urgence afin de minimiser la probabilité et la gravité des risques.

## Gouvernance

Cette déclaration d'engagement a été élaborée et approuvée par la haute direction de Metalkol et analysée par le PDG d'ERG Afrique. La responsabilité de sa mise en œuvre incombe au Directeur des Opérations de Metalkol.

La coordination de la gestion et la supervision des activités ESG et droits de l'homme de Metalkol

sont assurées par un groupe de travail ESG-Droits de l'homme de haut niveau, qui invite les principales parties prenantes extérieures à participer aux réunions et activités du groupe de travail, si nécessaire. Ce groupe de travail comprend les parties prenantes d'ERG International, qui rendent compte au PDG du Groupe ERG, ainsi que d'autres experts dans ce domaine.

Tous les signalements présumés de violations des droits de l'homme ou des engagements ESG seront documentés, évalués et investigués. Toute personne reconnue en violation des principes énoncés dans la présente Déclaration pourra faire l'objet des mesures disciplinaires, y compris un renvoi sans préavis dans les cas les plus graves. Metalkol se conformera en permanence aux lois applicables en RDC. Dans les situations où il y a une divergence entre les lois nationales et les engagements en matière de droits de l'homme, nous nous efforcerons de respecter les normes éthiques les plus élevées, conformément aux valeurs exprimées dans la présente Déclaration.

Nous réviserons périodiquement cette Déclaration d'engagement afin d'intégrer les leçons apprises recensées et les meilleures pratiques émergentes.

Signé :

*Bassirou Mohamadou* 24 mai 2025

Nicolas Treand  
CEO, Eurasian Resources Group Afrique

Bassirou Mohamadou  
Directeur des Opérations, Metalkol S.A.